

Département du Finistère
Commune de Goulien

Elaboration de la Carte
Communale

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle : 1/6000ème

Document approuvé en Conseil Municipal le 11 juillet 2023
Document approuvé par arrêté préfectoral du 2 août 2023

territoire+

- Fond de plan
- Bâti

Parcelles
- Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- AC1 - Protection des monuments historiques

AC2 - Protection des sites et monuments naturels

Site classé

Site inscrit

AS1 - Protection des eaux potable et minérale

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Périmètre de protection éloignée

EL9 - Servitude de passage des piétons le long du littoral

Servitude de droit (SPPL)

Servitude modifiée (SPPL)

Convention de passage (pas de servitude)

Continuité assurée sur le domaine public maritime (pas de servitude)

Continuité assurée sur le domaine public (pas de servitude)

Continuité assurée sur terrains militaires (pas de servitude)

Suspension de la servitude (pas de servitude)

T7 - Servitude à l'extérieur des zones de dégagement

Zone de protection